



LA PRESIDENTE DU COMITE TERRITORIAL
DE LA BASSE SEILLE

Affaire suivie par Sylvie CHAMFROY
Courriel : schamfroy@sydesl.fr
Tél : 03 85 21 91 12

Objet : Compte rendu Assemblée Générale

Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire Comité territorial de la BASSE SEILLE

Les délégués du Comité Territorial de la Basse Seille se sont réunis le 27 mars 2018 à 14H30, à la Maison du Temps Libre à CUISERY, pour répondre à la convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Comité Territorial,

En présence de :

- M. SAINSON, 1^{er} Vice-Président du SYDESL
- MME MECHIN, Présidente du Comité de la Basse Seille
- M. LEHRE, Maire de CUISERY
- MME BRAVO et M MAITRE, ENEDIS
- M. LUC, INEO
- MM CLERC et MALLAURANT, entreprise SMEE
- M. BOURGEOIS, entreprise BOUYGUES
- M. VERNEREY, Directeur du SYDESL
- Mme SEVESTRE, Directrice Technique du SYDESL
- M. PROST, Technicien SYDESL du CT 02
- Mme CHAMFROY (SYDESL), Gestionnaire du SYDESL, secrétaire du CT 02

- Mesdames et Messieurs les délégués communaux :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANT
BANTANGES	FARCY Gérard	X	X
BAUDRIERES	DAUGE Cédric (excusé)	LOMBARD Guy	X
BRIENNE	ANGONIN Bernard	BOUDIER Michel (excusé)	X
CUISERY	LOUCHE Michel	X	X
HUILLY-SUR-SEILLE	FATET Michel	X	X
JOUVENCON	PELLETIER Josette	X	FERRAND André
LA CHAPELLE-NAUDE	COULON Jean-Paul	X	X
LA CHAPELLE-THECLE	BIEVRE Sandrine	CHAILLET Alain	X
LA FRETTE	GUYON Christophe	X	X
LA GENETE	COMTET Bernard	X	X
LA TRUCHERE	MECHIN Gisèle	X	M. LE MAIRE
L'ABERGEMENT DE CUISERY	CHARBON Gérard	X	X
L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	COMMARET Gilles	VALENTIN Martial	X
LACROST	PANCHARD Yves	X	X
LESSARD-EN-BRESSE	X	MORIN Nicole	MICHELIN Jocelyne (excusée)
LOISY	DUMONT Yannick	X	RAVAT Georges
MENETREUIL	GALLIEN Jean-Pierre	GUIGUE Gérard	X
MONTPONT-EN-BRESSE	CHAMBRIAT Sylvie	SAGE André	X
MONTRET	FONTAINE Jacqueline	X	X
ORMES	GUICHET Laurent (excusé)	SIMONATO Alex	X
OUROUX-SUR-SAONE	NICOLAS Jean-Jacques (excusé)	OHNET Marcel	X
PRETY	HURLIMANN Martine	MOUGIN Jean-Marie	X
RANCY	FATET Pierre	GAMBETTA Marc	X
RATENELLE	BARBIER Claude	X	X
ROMENAY	X	THEVENET André	X
SAINTE-ANDRE-EN-BRESSE	GELOT Jacques	X	X
SAINTE-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	CHAUVILLE Bertrand (excusé)	MERCIER Cyril (excusé)	BLONDEAU Hélène
SAINTE-ETIENNE-EN-BRESSE	PILLOT Sébastien	COTESSARD Valérie (excusée)	X
SAINTE-GERMAIN-DU-PLAIN	X	X	X
SAINTE-VINCENT EN BRESSE	X	REGNAUD Noel	X
SAINTE-CROIX	CAPELLE André (excusé)	X	M. LE MAIRE
SAVIGNY-SUR-SEILLE	LONJARET Yves	MONARD Jean-Claude	X
SIMANDRE	X	RAVET Yves	JANNIAUX Julien
TRONCHY	COLEIRO Nicolas	X	X

MME MECHIN, Présidente du Comité, remercie M. LEHRE, Maire de Cuisery, de son accueil, les délégués et les entreprises de leur présence.

Monsieur le Maire précise que sa commune est très attachée aux équipements culturels ainsi qu'aux entreprises industrielles qui génèrent de l'emploi sur le bassin de Cuisery. Il souligne l'importance de la mission du SYDESL dans ce développement.

L'intégralité de la présentation faite à l'Assemblée Générale est développée sur le diaporama téléchargeable sur

<http://www.sydesl.fr/index.php?page=News&id=134>

Ci-dessous, la synthèse et les principaux commentaires issus de l'Assemblée Générale.

I-Les réseaux

1- Distribution d'électricité

➤ **Point sur les travaux en cours par M. PROST.**

➤ **Présentation de la programmation des travaux 2018 :**

Mme SEVESTRE précise que la programmation de la Basse Seille a bénéficié de crédits supplémentaires pour l'environnement, au même titre que l'ensemble des comités territoriaux du SYDESL puisque les élus ont décidé d'accorder 1 000 000 d'€ supplémentaires sur ce type d'intervention à l'échelle départementale.

Montant prévisionnel des travaux sur les communes du présent Comité Territorial :

Environnement :	280 561 €
Fils nus :	100 250 €
Renforcement :	538 000 €

Détail par commune sur le tableau joint.

➤ **Nouveau modèle de contrat de concession :**

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité. A ce titre, il concède la gestion du réseau au concessionnaire ENEDIS. Cette collaboration est régie par un contrat de concession arrivant à échéance en novembre 2022.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été approuvé par la signature d'un accord national entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, ENEDIS et EDF.

Sur la base de ce nouveau modèle de contrat, il s'agit à présent pour le SYDESL de négocier avec ENEDIS sur :

- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Les objectifs intégrés au schéma directeur
- L'enveloppe financière de l'article 8 concernant l'environnement
- La récupération des données issues du compteur communiquant Linky

2- Gaz

En 2008, 50% des communes desservies en gaz ont décidé de transférer cette compétence au SYDESL qui assure donc pour leur compte :

- le contrôle de la bonne application du contrat par le concessionnaire (GRDF et Finagaz),
- L'analyse et la présentation du compte rendu annuel de concession,
- Le calcul et le suivi des redevances de concession.

Afin de garantir l'homogénéité de distribution de gaz, le SYDESL invite les communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » à le faire afin de les décharger de ces obligations lourdes.

3- Eclairage Public

Le SYDESL propose un nouveau règlement d'intervention pour l'éclairage public. (cf tableau en annexes)

MME SEVESTRE signale que de plus en plus de communes urbaines demandent à transférer leur compétence éclairage public au SYDESL (sans subvention SYDESL) et que les éclairages autonomes sont particulièrement appropriés pour éclairer les abris bus et les aires de covoiturage.

MME SEVESTRE précise également que le montant des subventions d'éclairage public est défini conformément au règlement d'intervention, au vu des informations disponibles sur le SIG ou de leurs observations sur le terrain.

M. VERNEREY ajoute que les communes, par le biais de leur bulletin communal par exemple, ne doivent pas hésiter à s'approprier les travaux de réseaux et d'éclairage public conduits par le SYDESL et à faire valoir ainsi le travail de la commune en matière d'environnement, d'embellissement, ...

4 Retour sur le compteur LINKY

Pour mémoire, ce nouveau compteur répond à une directive européenne.

Le délégué de RANCY interpelle les représentants d'ENEDIS à propos des discussions ouvertes sur Internet :

- sur le compte rendu de la Cour des Comptes (fév 2018)
La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a mis en place un système de tarif différé pour permettre le financement des compteurs Linky par Enedis.
- sur les contrôles de la CNIL qui ont révélé que le consentement des clients de DIRECT ENERGIE à communiquer leurs données n'était pas recueilli dans des conditions conformes à la loi et sur la mise en demeure adressée à DIRECT ENERGIE par la CNIL sur le sujet.

II-Transition énergétique

1- PCAET

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants sont soumis à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Ces plans doivent être révisés tous les 6 ans et conformes au SCOT et au SRADDET.

Au cœur des réseaux d'énergie, le SYDESL se positionne comme un partenaire privilégié pour accompagner les EPCI dans cette planification obligatoire. Il propose donc aux Communautés de Communes qui le souhaitent:

- La mutualisation d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- Un soutien financier de 50%,
- Une assistance technique.

M. VERNEREY souligne que cette offre de service a vocation à apporter une aide sur le plan logistique, humain et financier aux EPCI démunis face aux nouvelles obligations en la matière.

M. VERNEREY annonce également que, selon des études menées par GRDF, le bio méthane pourrait constituer une source d'énergie renouvelable importante ; piste à étudier.

Monsieur le Maire de Cuisery précise qu'il a engagé le PCAET de sa commune avant que le SYDESL ne se pose en partenaire sur le sujet. Selon son constat, l'éolien ne fait pas l'unanimité auprès des élus alors que le photovoltaïque est à développer.

2- Mobilité électrique

Le schéma régional de déploiement des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) a été validé en 2014. Le SYDESL a souhaité inscrire son action en parfaite cohérence avec ce dernier et a élaboré un schéma départemental de déploiement concordant. Ce schéma identifie des lieux d'implantation tenant compte de la fréquentation des axes, de la proximité des commerces, de la sécurité et de la facilité d'accès. Une trentaine de communes ont été identifiées dans ce cadre-là et se verront dotées d'une borne de recharge.

En 2017, des bornes ont été installées à:

Marcigny, Mâcon, Louhans, Saint-Boil, Digoïn et Verdun sur le Doubs.

En 2018 sont prévues:

Outre celle de Cluny: Chalon-sur-Saône, Saint Amour Bellevue, Le Creusot, Paray-le-Monial, Saint-Gengoux-le-National, Givry, Dompierre les Ormes, Bourbon-Lancy, la Clayette, Saint Léger sur Dheune, Buxy, Matour, Chauffailles, Tramayes et Fleurville.

M. SAINSON rappelle que, si le SYDESL reste prudent dans l'installation des IRVE, il reste néanmoins à la pleine écoute de communes qui pourraient être demandeuses.

III-Groupement d'achat d'énergie

La disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA - tarifs jaune et vert), et de gaz pour les consommations supérieures à 300 MWH, a conduit les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche Comté - le SIEEEN (58), le SICECO (21), le SYDESL (71) le SDEY (89), le SIDEC (39), le SIAGEP (90), le SYDED (25) et le SIED (70) - à créer un groupement d'achat afin de mettre en concurrence les contrats de fourniture d'énergies.

Au terme de cette première consultation, les 272 membres (personnes publiques) adhérents en Saône & Loire, sont alimentés depuis le 1^{er} janvier 2018 par TOTAL (contrats < ou = 36 kva) et EDF pour l'électricité, Gaz de Bordeaux pour le gaz.

La prochaine consultation portera sur l'achat d'énergie pour la période 2020 à 2022. Pour rejoindre le groupement et bénéficier de l'accompagnement du SYDESL pour cette future consultation, les collectivités doivent avoir délibéré avant le 31 décembre 2018.

M. VERNEREY rappelle que l'adhésion au groupement d'achat par les communes permet à ces dernières des économies substantielles.

IV-Solidarité logement

Le SYDESL accompagne les politiques de lutte contre la précarité énergétique des ménages (particuliers). Il abonde à ce titre :

- Le programme Habiter mieux (géré par l'ANAH) : 100 000€ / an (500€ par dossier)
- Le programme PROCIVIS (avance sur les subventions pour les ménages les plus fragiles) : 50 000€ / an
- Le Fonds de Solidarité Logement : 10 000€ / an

V-71^{ème} anniversaire

Afin de célébrer 71 ans d'existence, le SYDESL invite tous les élus et partenaires à une grande journée consacrée à la transition énergétique le :

**26 avril 2018 de 9h à 17h
Au Parc des Expositions de Mâcon**

Une belle rencontre avec Jean-Louis Etienne apportera un éclairage sur le réchauffement climatique. Des tables rondes et des ateliers permettront ensuite à chacun d'échanger et de s'informer sur les solutions que les territoires peuvent mettre en œuvre pour s'engager dans la transition énergétique.

MME MECHIN clôt l'assemblée générale en invitant les participants à un vin d'honneur offert par la Commune de Cuisery.

La Présidente du Comité Territorial,

Gisèle MECHIN

ANNEXES

	N° Dem.	Nature des travaux	Etat avancement	Date avancement	Inscr. / Eng. TTC
Environnement					280 561 €
ENVIRONNEMENT SYDESL (09)					140 561 €
Cuisery	158144	BTS P. CHAMP CORDIER et P. MONTREVOST (ENV)	2 - Art. 2 diffusé	05/04/2018	110 000 €
Lacrost	248035	BTS P. MAIRIE (RD 975) ENV	3 - Devis travaux reçu	06/03/2017	30 561 €
ENVIRONNEMENT SYDESL/ERDF (ART. 8) (14)					40 000 €
Simandre	522149	BTS P. SIMANDRE (antenne Sud) ENV	2 - Art. 2 diffusé	05/02/2018	40 000 €
FACE C (02)					100 000 €
Montpont-en-Bresse	318146	BTS P. STADE (route de Sainte Croix) ENV	2 - Art. 2 diffusé	28/07/2017	100 000 €
Fils nus					100 250 €
FACE S' (04)					44 500 €
Baudrières	023109	BTS P. BOULAY (dépose BT VILLE DU BOIS)-S-	1 - Etude commandée	20/12/2017	6 000 €
	023112	BT P. LES FOURCHES (S)	1 - Etude commandée	20/12/2017	4 500 €
La Chapelle-Thèle	097068	BT P. BOIS CHARBONNIERE (S)	(vide)	(vide)	24 000 €
Saint-Étienne-en-Bresse	410070	BT P. LES REPPES (S)	(vide)	(vide)	6 000 €
	410071	BT P. MOULIN NEUF (S)	(vide)	(vide)	4 000 €
FACE S (17)					55 750 €
L'Abergement-de-Cuisery	001065	BT PORTEAU-RICHY (S)	(vide)	(vide)	22 000 €
Ouroux-sur-Saône	336188	BT S P. RUE DE LA CHARME (S)	(vide)	(vide)	27 750 €
Sainte-Croix	401077	BT P. LES DRUES (S)	(vide)	(vide)	6 000 €
Renforcement					538 000 €
FACE AB (03)					247 000 €
Lessard-en-Bresse	256054	RECENTRAGE CHAMPISSERET (PRCS 100KVA) reprise BT LES RADREAUX	(vide)	(vide)	102 000 €
Saint-Christophe-en-Bresse	398089	PECB GRAND SERVIGNY	1 - Etude commandée	18/07/2017	145 000 €
RENFORCEMENTS (06)					291 000 €
Bantanges	018056	BTS P. LA RAGEE (rempl. H61 50 par 100kva)	(vide)	(vide)	45 000 €
Baudrières	023096	BT P. BOUCHY (sortie de poste T150)	2 - Art. 2 diffusé	06/11/2017	18 000 €
Lacrost	248029	BTS P. CARETTE	1 - Etude commandée	09/11/2017	75 000 €
Ratenelle	366017	BTS P. Centre (antenne rue du stade)	2 - Art. 2 diffusé	19/05/2017	93 000 €
Saint-Christophe-en-Bresse	398053	PSSA BOIS DERRIERE	1 - Etude commandée	20/12/2017	60 000 €
Total général					918 811 €

Règlement d'intervention – Eclairage Public

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHÉ TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL		
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux	
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée	
15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain				
MARCHÉ ENTRETIEN ET MAINTENANCE	Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
		Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
		Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
		Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
		<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
		Pour raison esthétique	100 % commune	
		Pour aménagement	100 % SYDESL	
	Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires		50 % SYDESL 50 % commune	
	Remplacement des supports bois ou béton vétustes		100 % SYDESL	
	Mise en conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)		70 % SYDESL 30 % commune	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes
	Mise en place de variateurs de tension		70 % SYDESL 30 % commune	
	Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)		Contribution annuelle restant à la charge de la commune : 9 € par luminaire "récent" 20 € par luminaire énergivore	==> Renouvellement systématique ==> Exploitation, entretien et maintenance
	Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL au- près du tiers identifié
		Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL	
30 % commune				
Aléas climatique		100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique glo- bal communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.	
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel		
Pose et dépose guirlandes		100% Commune		
réglage d'horloge		100% Commune		